



Plainte pour coup et blessures

Par **flavinou83**, le **25/06/2010** à **21:52**

Bonsoir, alors voilà ma situation

Une personne à commencer à harceler ma copine en lui envoyant des tas de message plutôt chaud, puis un soir sur Facebook après lui avoir envoyé un message il a commencé à lever le ton avec moi.

Par la suite à la fête de la musique il était avec plein de potes à lui, me menace et me fais des insultes verbales racial du genre "on va te cramé sale bougnoule etc" ainsi que par sms (preuve toujours sur mon téléphone).

Aujourd'hui après avoir traqué encore et encore ma copine, j'ai réussi a lui arranger un rendez vous avec elle.

Il se retrouve alors devant elle, je sors de la voiture, et je lui ai sauté dessus et lui ai mis plusieurs coup à la figure...

En repartant, je l'ai vu parler à des personnes qui étaient pas loin et qui ont tout vu.

et là il menace ma copine en lui disant qu'il est allé porter plainte pour coup et blessures, et que si je compte faire ma démarche il compte faire aussi une démarche judiciaire.

voilà en gros l'histoire

que peux t'il m'arriver?

merci de vos réponses.

Par **Cabinet SAYAGH**, le **25/06/2010** à **22:53**

déposez plainte pour injure raciale et menaces de mort réitérée, auprès du Procureur et indiquez lui l'existence de cette plainte, et ensuite faites constater par huissier les SMS, même si aujourd'hui, ils ont valeur de preuve et prenez un Avocat, en revanche, il est possible que vous soyez convoqué devant le Tribunal.

Par **flavinou83**, le **26/06/2010** à **00:26**

ok je vous remercie de votre réponse rapide, mais niveau conséquence je risque quoi? si je porte plainte pour insulte raciale (alors que je suis français mais bon) et que cette personne porte plainte pour coup et blessures je risque plus gros que lui?

Par **rosanita**, le **26/06/2010** à **06:22**

Que votre amie porte plainte pour harcèlement sexuel contre cet homme,

Vous avez les preuves sur votre portable,

ne vous laissez pas faire.

Par **rosanita**, le **26/06/2010** à **06:32**

le harcèlement sexuel ne semble puni que dans le cadre du travail,

Donc que votre amie dépose plainte ou au moins une main courante pour injure, insulte,

Par **rosanita**, le **26/06/2010** à **06:34**

le harcèlement sexuel ne semble puni que dans le cadre du travail,

Donc que votre amie dépose plainte ou au moins une main courante pour injure, insulte,